



Procès-verbal de la 3^{ième} **assemblée régulière** 2006-2007 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 11 septembre 2006, à 10 h 30, au Club de l'âge d'Or de Fort-Coulonge au 566, rue Baume à Fort-Coulonge.

PRÉSENCES

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des-Collines-de-l'Outaouais
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Denis Côté, président de l'IQAFF, représentant du secteur de la science
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'UQO, représentant du secteur de l'éducation supérieure
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Madame Christine Émond-Lapointe, Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais, représentante du secteur éducation primaire-secondaire
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea
Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur de la culture et des loisirs
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Jean Fink, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec
Monsieur Marc Michaud, conseiller au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt
Monsieur Carol Morin, agent de développement au ministère des Affaires municipales et des Régions
Madame Isabelle Lance, présidente de la Table Jeunesse Outaouais
Monsieur Louis Goyette, directeur général du CLE de Campbell's Bay
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais
Monsieur Benoit Paré, conseiller de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le mégadépotoir de Danford Lake
Madame Michèle Borchers, vice-présidente de la Coalition contre le mégadépotoir de Danford Lake
Madame Linda Milford, résidente de la municipalité de Danford Lake
Madame Meldy Ouellette, citoyenne

Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais, CRÉO
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Benoit Gauthier, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO
Madame Marie-Ève Millar, stagiaire à la commission des ressources naturelles et du territoire de la CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Ayant constaté le quorum, le président, Monsieur Marc Carrière ouvre la séance à 10h45.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-06-07-63

Monsieur Denis Dubé appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose l'adoption de l'ordre du jour en y ajoutant un point 12f2 Recommandation du comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire à l'égard des UAF 073-51 et 074-51, un point 12f3 Recommandation du comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire à l'égard du PATP en Outaouais, un point 15a Fédération canadienne des municipalités et un point 15b Société de transport de l'Outaouais. Aussi enlever le point 5b.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 19 juin 2006 (décision)
- 5.- Rapport du président :
 - a) Activités (information)
- 6.- Rapport du directeur général :
 - a) Activités (information)
 - b) Adoption de l'évolution des dépenses d'avril, mai, juin et juillet 2006 (décision)
 - c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 (information)
 - d) Dates de tombées pour les dépôts des projets FDR (information verbale)
 - e) Plan de communication (dépôt pour information)
 - f) Revue de presse (information)
 - g) Formation de comités de travail du conseil d'administration :
 - 1 Comité – Représentation société civile (décision)
 - 2 Comité – Mission de la CRÉO (décision)
- 7.- Forum régional – 15 septembre 2006 (information)

- 8.- Adoption de la convention de subvention – Table Jeunesse Outaouais (décision)
- 9.- Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal de l'Outaouais (TPI) :
 - a) Nomination des membres à la Table régionale de concertation TPI 2006-2007 (décision)
- 10.- Programmes Volet II et participation régionale à la mise en valeur des forêts (PRMVF) :
 - a) Adoption des modifications du rapport annuel 2005-2006 du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II (décision)
 - b) Modification aux ententes dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts et du Programme de Volet II (décision)
 - c) « Porte ouverte » : État de situation du projet (Monsieur Normand Vachon) (information verbale)
- 11.- Mandat MTQ-CRÉ – réseaux interrégionaux de véhicules hors route (décision)
- 12.- Commissions régionales – rapport d'activités :
 - a) Développement social et Santé, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - b) Culture, Loisir et Sport, Madame Lise Waters
 - c) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande
 - d) Développement économique, Tourisme et Emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - e) Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monsieur Denis Côté
 - 1 Suivi concernant les matières résiduelles (information)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
 - 1 Adoption du processus de consultation publique à l'égard du projet de proposition visant l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (décision)
 - * 2 Recommandation du comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire à l'égard des UAF 073-51 et 074-51 (décision)
 - * 3 Recommandation du comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire à l'égard du PATP en Outaouais (décision)
 - g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Benoit Gauthier, coordonnateur de la Table
- 13.- Fonds de développement régional (FDR)

Projets :

- a) Symposium de sculpture art/nature « Pierre qui roule... » (décision)
- b) Étude de marché et plan d'affaires pour un lieu permanent en métiers d'arts (décision)
- c) Gala des Culturiades – édition 2006 (décision)
- d) Concours québécois en entrepreneuriat – édition 2006-2007 (décision)
- e) Moisson Outaouais 2006-2007 (décision)

- 14.- Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) :
- a) Jeunes trotteurs (décision)
 - b) Forfait CamPuce UQO-STO-TJO (décision)
 - c) Consultation et implication des jeunes – Projet pilote Gatineau (décision)
 - d) Péréquation Nord-Québec (décision)

15.- Varia : (ouvert)

- * a) Fédération canadienne des municipalités (information verbale)
- * b) Société de transport de l'Outaouais (information verbale)

16.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le mégadépotoir de Danford Lake demande la parole pour expliquer les démarches qui ont mené à la formation de cette Coalition. Après des consultations et une pétition signée par plus de 3 800 personnes, la Coalition demande à la majorité des maires de se pencher sur d'autres alternatives plus modernes pour l'installation de lieu d'enfouissement technique à Danford Lake. Monsieur André Carrière remercie monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC Pontiac pour sa collaboration dans ce dossier et demande que la région adopte une position concertée afin de faire un virage vers l'avenir plutôt que de traîner une technologie vieille de 30 ans.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 19 JUIN 2006

Les membres du Conseil d'administration discutent du contenu du procès-verbal de leur rencontre du 19 juin 2006.

CA-06-07-64

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Denis Dubé

propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 juin 2006 en y apportant la correction demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Activités :

Le président fait état de ses activités depuis le dernier conseil d'administration et mentionne qu'il a eu une rencontre ainsi qu'un dîner avec la ministre Lise Thériault de l'Immigration et des Communautés culturelles le 15 août dernier concernant une consultation qui aura lieu à l'automne 2006 sur la politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination.

Monsieur Jean Perras demande à ce que toutes les questions concernant le plan de gestion des matières résiduelles soient apportées à la prochaine Table Québec-Régions.

6.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Activités :

Le président demande au directeur général de faire état des activités de la CRÉO depuis le dernier conseil d'administration et il informe les membres que Madame Brigitte Michaud a remis sa démission en date du 19 juin 2006, que Madame Anne-Marie Decelles, coordonnatrice adjointe à la Table jeunesse Outaouais est en congé sans solde jusqu'à la fin novembre et qu'un nouveau poste est ouvert à la TJO comme agent de participation citoyenne.

De plus, il mentionne que les anciens locaux d'Énergie Cardio à la Maison de l'Outaouais seront loués à un organisme communautaire, CADO et que le bail devrait être signé sous peu. L'organisme prendra possession des lieux le 1^{er} novembre 2006.

Monsieur Aurèle Desjardins demande qu'une évaluation à moyen et à long terme soit déposée en regard des coûts de location, des frais communs, etc. de la Maison de l'Outaouais.

Les membres demandent que la régionalisation du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique soit discutée à la prochaine Table Québec-Régions le 3 novembre prochain.

b) Adoption de l'évolution des dépenses d'avril, mai, juin et juillet 2006 :

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter l'évolution des dépenses d'avril, mai, juin et juillet 2006.

CA-06-07-65

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Lise Waters

propose d'adopter l'évolution des dépenses d'avril, mai, juin et juillet 2006, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 :

Le président demande au directeur général de présenter aux membres le tableau du Fonds de développement régional (FDR) et des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 à la CRÉO.

d) Dates de tombées pour les dépôts des projets FDR :

Le directeur général informe les membres que les demandes de financement dans le cadre du FDR devront être déposées un mois avant la tenue d'un conseil d'administration. S'ils sont jugés complets et admissibles, la permanence en fera l'analyse et soumettra ses recommandations pour fins d'adoption par le conseil d'administration.

e) Plan de communication :

Le président demande au directeur général de présenter le plan de communication de la CRÉO. Il informe les membres qu'il y a eu consensus du comité de mise en œuvre du plan, qu'une base de données a été élaborée cet été. Il est prévu qu'un bulletin mensuel soit créé pour informer les partenaires des activités de la CRÉ. Aussi, la CRÉ veut se doter de bonnes relations avec les journalistes, bonifier le site Web, avoir un portail régional, mettre plus d'emphasis sur les membres du conseil d'administration. Enfin, un projet de plan d'action et de budget sera déposé lors d'un prochain conseil d'administration.

f) Revue de presse :

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

g) Formation de comités de travail du conseil d'administration :

1 Comité – représentation société civile :

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration d'ajouter deux nouveaux représentants de la société civile à son conseil d'administration pour atteindre le maximum de sept (7) membres permis par la loi ;

CA-06-07-66

Madame Paulette Lalande appuyée
par Monsieur Raymond Durocher

propose de former un comité de travail composé des membres suivants :

- Monsieur Marc Carrière
- Monsieur Aurèle Desjardins
- Madame Christine Émond-Lapointe

dont le mandat est de recommander les secteurs de la société civile qui devraient être représentés au conseil d'administration, le processus à mettre en place pour combler les postes, les modalités et la durée des mandats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Comité – Mission de la CRÉO :

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de doter la CRÉO d'un énoncé de mission ;

CA-06-07-67

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Lise Waters

propose de former un comité de travail composé des membres suivants :

- Madame Louise Poirier
- Monsieur Denis Dubé
- Monsieur Normand Vachon

dont le mandat est de recommander au conseil d'administration un énoncé de mission pour la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.- FORUM RÉGIONAL – 15 SEPTEMBRE 2006

Le président informe les membres que pour faire suite aux consultations territoriales, un Forum régional concernant la planification stratégique 2006-2011 aura lieu le 15 septembre prochain au Palais des Congrès à Gatineau à compter de 8h30.

8.- ADOPTION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION – TABLE JEUNESSE OUTAOUAIS

ATTENDU que la convention de subvention entre le Secrétariat à la Jeunesse et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais concernant la Table Jeunesse Outaouais (TJO) pour la période s'échelonnant de 2004 à 2006 est échue ;

ATTENDU que le Secrétariat à la Jeunesse propose une nouvelle convention de subvention à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais concernant la Table Jeunesse Outaouais, convention qui couvre la période 2006 à 2009 ;

ATTENDU que le Secrétariat à la Jeunesse reconnaît les Forums jeunes régionaux comme les principaux interlocuteurs jeunesse en région ;

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais reconnaît le rôle aviseur de la Table Jeunesse Outaouais ;

ATTENDU que la Table Jeunesse Outaouais souhaite continuer son travail auprès des jeunes et des décideurs de la région ;

ATTENDU que lors du conseil d'administration de la Table Jeunesse Outaouais du 6 septembre dernier, ses membres ont accepté les modalités de la convention de subvention et en recommandent sa signature au conseil d'administration de la CRÉO ;

ATTENDU que l'article 99 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., c. M-30-01) prévoit que la Conférence régionale des élus établit un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région et en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité des femmes ;

ATTENDU que les partenaires signataires de la présente convention reconnaissent le Forum comme étant l'instance de représentation, de concertation et de mobilisation des jeunes de la région, ainsi que comme étant un lieu d'apprentissage privilégié de l'exercice de la citoyenneté et de préparation de la relève pour les instances décisionnelles ;

ATTENDU que le Forum assure ses responsabilités, tout en étant accompagné par l'Organisme dans un contexte de mentorat ;

ATTENDU que la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du gouvernement du Québec a établi qu'un de ses objectifs est d'accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie et, qu'en ce sens, les forums jeunesse régionaux figurent parmi les interlocuteurs privilégiés du gouvernement ;

ATTENDU que le premier versement prévu à la présente convention pour les frais de fonctionnement de l'année 2006-2007 a été versé à l'Organisme.

CA-06-07-68

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte la convention de subvention telle que libellée et que le président de la CRÉO, monsieur Marc Carrière, soit désigné comme signataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL DE L'OUTAOUAIS (TPI)

a) Nomination des membres à la Table régionale de concertation TPI 2006-2007 :

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est signataire de l'Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal de l'Outaouais avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU que la CRÉO a l'obligation, en vertu de l'article 3.2 de cette entente, de créer une Table régionale de concertation ;

ATTENDU que la Table sera appelée à produire, au cours des prochains mois, un bilan de l'entente pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU que la désignation des membres à cette Table en 2006-2007 doit faire l'objet d'une décision de la CRÉO.

CA-06-07-69

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à la nomination des personnes suivantes pour siéger, en 2006-2007, à la Table de concertation régionale des TPI :

MRC Pontiac :	Michael McCrank, préfet Martin Ladouceur, ingénieur forestier
MRC Vallée-de-la-Gatineau :	Pierre Rondeau, préfet Richard Daigle, ingénieur forestier
MRC des Collines-de-l'Outaouais :	Marc Carrière, préfet Vincent Barrette, ingénieur forestier

et les présidents des comités multi-ressources :

MRC Pontiac :	Monsieur Martin Boucher
MRC Vallée-de-la-Gatineau :	Monsieur Rock Carpentier
MRC des Collines-de-l'Outaouais :	Monsieur Marc Carrière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- PROGRAMMES VOLET II ET PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PRMVF)

- a) Adoption des modifications du rapport annuel 2005-2006 du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II :

Le président demande au directeur général d'expliquer les modifications apportées au rapport annuel. Il mentionne aux membres que ce rapport a déjà été présenté et adopté en juin 2006 mais la CRÉO a reçu d'autres modifications de la part des MRC par la suite.

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est DÉLÉGATAIRE, en vertu d'une entente signée avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2005-2006 ;

ATTENDU que la CRÉO a l'obligation, en vertu de l'article 4.15 du protocole, de déposer au directeur régional de Forêt Québec de la région concernée, un rapport annuel d'activités ;

ATTENDU que ce rapport doit notamment présenter la description, le coût total des projets réalisés, l'identification des promoteurs, les montants versés aux promoteurs et le nombre d'emplois créés dans les projets ;

ATTENDU que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais administrent le programme sur leur territoire respectif ;

ATTENDU que les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais ont déposé à la CRÉO, un rapport final des activités attestant qu'ils sont conformes aux exigences de l'article 4.15 du protocole.

CA-06-07-70

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Louise Poirier

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les modifications au rapport annuel MRC-CRÉO 2005-2006 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II et ses annexes. Ce rapport final sera transmis à la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Modification aux ententes dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts et du Programme Volet II :

Le directeur général explique aux membres que la date du 1^{er} juin de chaque année pour remettre les rapports annuels d'activités de ces programmes est trop tôt et que la CRÉO demande un report au 1^{er} septembre.

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est DÉLÉGATAIRE de ces programmes, en vertu des ententes signées avec le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts et du Programme de Volet II ;

ATTENDU que la CRÉO a l'obligation de déposer au plus tard le 1^{er} juin de chaque année, au directeur régional de Forêt Québec des rapports annuels d'activités ;

ATTENDU que la CRÉO et les MRC partenaires dans la gestion de ces programmes, doivent disposer d'un délai supplémentaire pour produire l'ensemble des documents exigés dans les rapports annuels.

CA-06-07-71

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à une demande de modification des ententes pour que l'échéancier, défini aux articles 4.14 et 4.12 des protocoles, soit établi au 1^{er} septembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) « Porte ouverte » : État de situation du projet :

Monsieur Normand Vachon, président de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises, organisme mandaté pour organiser cet événement, informe les membres que le projet « Porte ouverte » aura lieu les 14 et 15 octobre prochain à Mayo et que le président d'honneur est Monsieur Guy Chevrette.

11.- MANDAT MTQ-CRE – RÉSEAUX INTERRÉGIONAUX DE VÉHICULES HORS ROUTE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé des mesures visant à assurer une cohabitation plus harmonieuse entre les citoyens riverains des sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route (VHR) ;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) mettra à la disposition des conférences régionales des élus (CRE), qui lui en feront la demande, une somme annuelle de 40 000 \$ durant trois ans afin de mettre sur pied une table de concertation régionale visant à doter, d'ici novembre 2009, la région de réseaux de sentiers interrégionaux consensuels qui permettront une cohabitation harmonieuse entre les riverains et les utilisateurs de VHR ;

ATTENDU que le MTQ mettra également à la disposition de l'ensemble des régions visées une somme de 4M \$ pour la relocalisation des sentiers interrégionaux conflictuels ou l'installation de mesures d'atténuation ;

ATTENDU que la CREO peut désigner une autre instance régionale pour réaliser ce mandat et que le MTQ invite la CRÉO à identifier une personne-ressource au plus tard le 8 septembre 2006 de manière à débiter les travaux le plus rapidement possible ;

ATTENDU que la CRÉO a signé une entente de partenariat avec l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO) en juin 2006 dans laquelle il était convenu que l'URLSO était un agent de concertation régional qui était responsable de coordonner la Table de concertation des sentiers récréatifs de la CRÉO et que l'URLSO était prête à assurer d'autres mandats régionaux en loisir, sport et plein air confiés par la CRÉO ;

ATTENDU que suite aux discussions entre les directions générales de la CRÉO et de l'URLSO, l'URLSO serait ouverte à accepter ce nouveau mandat.

CA-06-07-72

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) fasse une demande écrite au MTQ afin de bénéficier de ce soutien financier et que le président de la CRÉO, Monsieur Marc Carrière soit mandaté pour signer l'entente avec le MTQ ;

Que la CRÉO désigne l'URLSO comme étant l'instance régionale responsable de ce mandat et que la personne-ressource responsable soit Monsieur Jean-Marc Purenne de l'URLSO ;

Que le directeur général de la CRÉO soit mandaté afin de négocier un protocole d'entente avec l'URLSO.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur Jean Perras inscrit sa dissidence compte tenu qu'il considère que ces mesures suppriment les droits fondamentaux des québécoises et québécois.

12.- **COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

a) Développement social et Santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et Santé fait un résumé des activités de la commission et dépose un projet de résolution pour une modification de sa composition.

ATTENDU que Madame Berthe Miron ne pourra plus siéger à la Commission régionale Développement social et santé en tant que représentante de la Table des aînés et des retraités de l'Outaouais (TARO) ;

ATTENDU que la TARO recommande la candidature de Monsieur Claude Plouffe, président de la corporation.

CA-06-07-73

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remplace Madame Berthe Miron par Monsieur Claude Plouffe en tant que représentant de la Table des aînés et des retraités de l'Outaouais (TARO) au sein de la Commission régionale Développement social et Santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Culture, Loisir et Sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture et Loisir fait un résumé des activités de la commission.

c) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, Recherche et Science fait un résumé des activités de la commission et mentionne aux membres qu'il y a eu une Table Éducation élargie le 8 septembre dernier et qu'il a été proposé de faire l'évaluation de l'arrimage entre la commission et la Table Éducation Outaouais concernant le mandat et la composition de la commission.

De plus, Madame Lalande informe les membres qu'une rencontre avec le ministre Jean-Marc Fournier de l'Éducation, du Loisir et du Sport aura lieu le 14 septembre prochain où il sera question de la Table interordre de l'Outaouais qui est un exemple national et la carte des options de la formation professionnelle qui est unique au Québec.

- d) Développement économique, Tourisme et Emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique, Tourisme et Emploi fait un résumé des activités de la commission.

- e) Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monsieur Denis Côté :

Monsieur Denis Côté, président de la Commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable fait un résumé des activités de la commission et demande que trois représentants de la commission puissent siéger au comité d'étude du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

CA-06-07-74

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que trois représentants de la « Commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable » siège sur le comité d'étude du Plan de gestion des matières résiduelles qui est composé des responsables des PGRM des MRC et de la Ville de Gatineau ainsi que de ses préfets et maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :

Monsieur Marc Carrière, président de la Commission forestière régionale fait un résumé des activités de la commission et dépose trois projets de résolution.

- 1 Processus de consultation publique à l'égard du projet de proposition visant l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire :

ATTENDU que la CRÉO et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Monsieur Pierre Corbeil, ont ratifié, en mars dernier, une entente relative à l'implantation d'une Commission forestière régionale en Outaouais et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier ;

ATTENDU que la CRÉO a adopté, en juin dernier, une résolution visant à modifier l'objet de cette entente, laquelle vise dorénavant l'implantation d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire et ce, conformément au décret gouvernemental # 415-2006 paru le 7 juin 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* ;

ATTENDU que ladite résolution adoptée en juin dernier spécifie que l'enveloppe budgétaire initialement accordée par le gouvernement du Québec pour le projet d'implantation de la Commission forestière régionale de l'Outaouais doit être révisée en regard du mandat plus élargi que propose le projet d'implantation d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ;

ATTENDU que cette entente prévoit que la proposition régionale à être transmise par la CRÉO au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ait, au préalable, été soumise à un processus de consultation publique régionale ;

ATTENDU que le processus de consultation publique retenu par la CRÉO doit respecter les principes édictés dans la *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*, lesquels principes sont présentés ici-dessous.

CA-06-07-75

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le processus de consultation publique retenu à l'égard du projet de proposition visant l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ainsi que sur le contenu du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la région de l'Outaouais s'exécute comme suit :

- une période de consultation publique allant du 18 septembre au 20 octobre 2006 ;
- une convocation des organismes et de la population de l'Outaouais à participer au processus de consultation publique et ce, par l'envoi de courriers électroniques aux organismes connus ainsi que par la parution d'un avis à cet effet dans des médias imprimés de la région ;
- une diffusion du projet de proposition et des documents de références à l'aide du courrier électronique, du site Internet de la CRÉO et du courrier postal (sur demande) ;
- La tenue de cinq séances d'information aux dates et aux endroits suivants:
 - MRC du Pontiac, mardi 19 septembre 2006 à 19h00 à la salle de l'âge d'Or de Fort-Coulonge ;
 - MRC Vallée-de-la-Gatineau, mercredi 20 septembre 2006 à 19h00 à l'Auberge du Draveur de Maniwaki ;
 - MRC Papineau, jeudi 21 septembre 2006 à 19h00 à la salle du conseil de la MRC à Papineauville ;
 - MRC des Collines-de-l'Outaouais, mardi 26 septembre 2006 à 19h00 à la salle de la cour municipale de la MRC à Chelsea ;
 - Ville de Gatineau, jeudi 28 septembre 2006 à 19h00 au complexe culturel et communautaire de Buckingham.
- Une invitation lancée aux participants à utiliser le questionnaire (sondage) qui a été mis sur le site Internet de la CRÉO pour la transmission de leurs commentaires ;
- La tenue d'une rencontre régionale, le 23 novembre 2006 à compter de 19h00 à la Maison de l'Outaouais (CRÉO), dont l'objet sera de présenter aux participants les résultats de la consultation.

Principes édictés dans la *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*.

La *Politique* repose sur des principes d'ouverture, de convivialité, de transparence, de clarté et de souplesse :

- les consultations sont ouvertes et les différents intérêts collectifs ou individuels peuvent y être représentés et entendus ;

- les règles du déroulement des consultations sont clairement énoncées et largement diffusées ; elles garantissent la transparence des travaux de même que la participation aux débats ;
- les consultations des communautés autochtones se déroulent selon des modalités distinctes convenues avec chacune d'elles pour tenir compte de leur valeurs et cultures ;
- la portée des consultations est bien établie ;
- tous les participants ont accès aux informations disponibles qui sont présentées clairement et simplement, dans la mesure du possible ;
- tous les participants partagent les informations dont ils disposent et témoignent d'ouverture d'esprit et d'un esprit de coopération ;
- les personnes qui veulent participer aux consultations disposent de délais de préparation raisonnables compte tenu de la complexité des questions à l'étude ainsi que des contraintes et des obligations gouvernementales et ministérielles ;
- le public est informé des résultats des consultations et les décisions du ministre sont expliquées ;
- le public est informé des résultats des actions qui découlent des orientations adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Recommandation du comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire à l'égard des UAF 073-51 et 074-51 :

ATTENDU que le 7 décembre 2005, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a transmis une correspondance au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Monsieur Pierre Corbeil, dans laquelle elle fait part de sa position sur le transfert du CAAF de la scierie Grand-Remous de la Domtar inc. ;

ATTENDU que dans ladite correspondance, la CRÉO mentionne au ministre Corbeil qu'elle juge que le CAAF attaché à l'usine de Grand-Remous doit rester et être transformé dans la région de l'Outaouais et ce, afin de ne pas affecter la capacité actuelle et future de la région à rationaliser, stabiliser et consolider la structure d'approvisionnement et de transformation de son industrie forestière régionale qui est un moteur essentiel au développement socio-économique des nombreuses communautés qui composent la région ;

ATTENDU que le 22 juin 2006, la CRÉO a de nouveau réitéré sa position dans ce dossier avec l'envoi d'une nouvelle correspondance au ministre Corbeil ;

ATTENDU que la CRÉO, à ce jour, n'a reçu aucune réponse favorable à sa demande de la part du ministre Corbeil ;

ATTENDU qu'une part importante des bois alloués au CAAF de la scierie de Grand-Remous se retrouve dans les territoires des unités d'aménagement forestier (UAF) 073-51 et 074-51 ;

ATTENDU que les UAF 073-51 et 074-51 relèvent actuellement de la direction régionale outaouaise du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ;

ATTENDU que les UAF 073-51 et 074-51 chevauchent les territoires des régions administratives de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue ;

ATTENDU que le programme d'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire amène la CRÉO à se pencher sur la question du découpage du territoire public ;

CA-06-07-76

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose de mandater Messieurs Marc Carrière et Jean Hébert, respectivement président et directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), d'informer les représentants de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue de la volonté des élus et des acteurs de la région de l'Outaouais à maintenir l'intégralité territoriale des unités d'aménagement forestier (UAF) 073-51 et 074-51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3 Recommandation du comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire à l'égard du PATP en Outaouais :

ATTENDU que la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est à élaborer le Plan d'affectation du territoire public (PATP) en Outaouais ;

ATTENDU que le Projet de nouvelle gouvernance de l'état québécois vise la décentralisation et la régionalisation de la prise de décision en matière de développement des régions ;

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) se veut l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec à cet égard ;

ATTENDU que les acteurs de la région ont clairement exprimés leur volonté à participer activement, en partenariat avec les représentants du MRNF, à l'élaboration du PATP pour le territoire de l'Outaouais.

CA-06-07-77

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose de signifier au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec la volonté de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à participer activement à l'élaboration du Plan d'affectation du territoire public (PATP) en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Benoît Gauthier, coordonnateur de la Table :

Le président demande à monsieur Benoît Gauthier, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais de présenter un résumé des activités de la Table.

13.- **FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

Projets :

- a) Symposium de sculpture art/nature « Pierre qui roule ... » :

ATTENDU que l'aspect éducatif du projet introduit, de façon originale, l'enseignement des sciences en y associant l'art et la pensée scientifique ;

ATTENDU que le développement de circuits touristiques-patrimoniaux associant la dimension art/nature hausse le potentiel du tourisme culturel ;

ATTENDU que l'occasion qu'offre le projet d'attirer dans la région une nouvelle clientèle de tourisme actif et écologique grâce à la contribution que les artistes ont d'amplifier le côté magique du lieu ;

ATTENDU que « Pierre qui roule » contribue à valoriser le milieu naturel, ajoute une valeur au patrimoine rural, à l'art et à la science et renforce le sentiment d'appartenance à une belle région et l'identité régionale ;

ATTENDU que le projet vise à promouvoir l'écotourisme dans un contexte de développement durable ;

ATTENDU que le projet répond aux normes du Fonds de développement régional.

CA-06-07-78

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Michael McCrank

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 2 700 \$, représentant 12% des coûts admissibles, au Centre d'interprétation de la Géologie de Grenville pour la réalisation de l'Édition 2006 du projet « Symposium de sculpture art/nature « Pierre qui roule ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Étude de marché et plan d'affaires pour un lieu permanent en métiers d'arts :

ATTENDU que le projet résulte d'une concertation réunissant les principaux partenaires du développement culturel ;

ATTENDU que le Centre des arts du feu sera appelé à jouer un rôle de chef-lieu d'événements d'envergure régionale, provinciale, nationale et internationale susceptibles de devenir des attraits touristiques majeurs ;

ATTENDU que le secteur des métiers d'art, par la qualité des artistes et de leurs produits, suscite une activité propre implantée dans la réalité culturelle outaouaise et contribue à la définition d'une identité régionale ;

ATTENDU que la mise en place d'un lieu permanent en métiers d'art aidera à solutionner la problématique de l'isolement des artistes de la région en partie conditionné par la réalité régionale ;

ATTENDU que l'aspect « production en groupe » constitue une valeur ajoutée pour l'Ouest québécois du fait qu'il regroupe des artistes pour former un espace créatif « communautaire » ;

ATTENDU que le projet proposé répond aux normes du Fonds de développement régional (FDR) ;

CA-06-07-79

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, au Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO) une subvention maximale de 5 000 \$ représentant 15% des coûts admissibles pour la réalisation du projet « Étude de marché et plan d'affaires pour un lieu permanent en métiers d'art ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Gala des Culturadiades – édition 2006 :

ATTENDU qu'en célébrant les artistes de la région et leurs réalisations, le présent projet contribue au rayonnement de la culture outaouaise et participe au développement d'une image de marque pour notre région ;

ATTENDU que l'Entente cadre de développement de l'Outaouais reconnaît la Culture et les industries culturelles comme des éléments moteurs pour le développement de la région et pour son rayonnement sur les plans local, régional, national et international ;

ATTENDU que le gala des Culturadiades s'inscrit dans les visées de l'objectif premier de la cible stratégique Culture qui est de « Favoriser et consolider les initiatives ayant un impact régional... »

ATTENDU que le projet proposé est en lien avec le cadre stratégique préliminaire de l'élaboration de la Planification stratégique régionale 2006-2011 ;

CA-06-07-80

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre du Fonds de développement régional, verse une somme maximale de 5 000 \$, représentant 15% des coûts admissibles, à la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais pour la réalisation de son projet intitulé « Gala des Culturadiades édition 2006 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Concours québécois en entrepreneuriat – édition 2006-2007 :

ATTENDU QUE l'entrepreneuriat est au cœur de l'axe de développement économique et emploi tel que libellé dans le cadre stratégique préliminaire (version du 12 avril 2006) ;

ATTENDU que les consultations territoriales menées par la CRÉO au printemps 2006 ont fait ressortir unanimement l'importance de développer une culture entrepreneuriale, de favoriser une relève entrepreneuriale et de susciter la création de PME sur tout le territoire ;

ATTENDU que ce projet vise à accroître la visibilité des entrepreneur(e)s en émergence ;

ATTENDU que le projet vise à faire le pont entre le milieu scolaire et le monde économique ;

ATTENDU que la Chambre de commerce de Gatineau reçoit un appui et une assurance de collaboration de nombreux partenaires ;

ATTENDU que le projet répond aux critères du Fonds de développement régional.

CA-06-07-81

Madame Christine Émond-Lapointe appuyée par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 20 000 \$, représentant 30,3 % du coût total du projet, à la Chambre de commerce de Gatineau pour la réalisation de la 9^e édition du concours québécois en entrepreneuriat (2006-2007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Moisson Outaouais 2006-2007 :

ATTENDU que le projet « Moisson Outaouais » rejoint les objectifs que la CRÉO s'était proposé d'atteindre dans le cadre son axe « Développement social » de l'Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU que les activités soumises dans ce projet correspondent aux orientations de l'axe « Développement social et santé » identifiées à l'intérieur du cadre stratégique préliminaire 2006-2011 de la planification stratégique régionale de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, la ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Papineau, la MRC du Pontiac et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ont accepté de s'impliquer financièrement dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU que le projet prévoit assurer, consolider et développer l'offre de services en dépannage et en sécurité alimentaire à travers l'ensemble de la région de l'Outaouais et ce, à court, moyen et long terme ;

ATTENDU que la mise en place de la formule hybride donne accès à une source d'approvisionnement de denrées alimentaires supplémentaires, réduit la dépendance de la région envers la Banque d'alimentation d'Ottawa et par le fait même, accroît l'autonomie régionale en ce qui a trait à la gestion, l'organisation et la dispensation des services ;

ATTENDU que le projet vise à lutter contre la pauvreté en comblant les besoins primaires des citoyens et des citoyennes de la région de l'Outaouais voués à une augmentation significative au cours des prochaines années ;

ATTENDU que d'autres partenaires régionaux ont été sollicités pour contribuer financièrement à court, moyen et long terme au projet dont Centraide Outaouais ;

ATTENDU que l'implication financière de la CRÉO s'inscrit dans le cadre de l'implantation de ce projet et qu'elle est ponctuelle et par le fait même, non récurrente.

CA-06-07-82

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Marc Bureau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 30 000 \$, représentant 13,89% du coût total du projet, sous réserve de l'obtention de l'aide financière adressée aux autres partenaires, au Centre alimentaire Aylmer pour réaliser le projet « Moisson Outaouais ».

De plus, que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre à Centraide afin de les inciter à prioriser la demande de subvention de Moisson Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ) :

a) Jeunes trotteurs :

ATTENDU que la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié la problématique de l'identité et de la culture comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) 2003-2006 ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la TJO a réservé un montant de 300 000 \$ pour la réalisation d'une Action Jeunesse Structurante (AJS) en Identité/Culture ;

ATTENDU que cette entente doit entre autres, améliorer nos connaissances de l'histoire et de la culture régionale pour en faire des catalyseurs du sentiment d'appartenance et de l'identité régionale ;

ATTENDU que ce projet mobilise des acteurs de l'ensemble des MRC et de la ville de Gatineau, en plus de susciter la participation de plusieurs partenaires financiers ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la TJO a approuvé le projet et les montants proposés.

CA-06-07-83

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Denis Dubé

propose de verser un montant maximal de 40 000 \$, au cours des deux prochaines années au Carrefour Jeunesse emploi de l'Outaouais, le fiduciaire du projet, pour la réalisation du projet Jeunes Trotteurs dans le cadre de l'AJS-06-04 Identité/Culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Forfait CamPuce UQO-STO-TJO :

ATTENDU que la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié le transport comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) 2003-2006 ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la TJO a adopté un montant de 300 000 \$ pour la réalisation d'une Action Jeunesse Structurante (AJS) en transport ;

ATTENDU que cette entente doit, entre autres, consolider les services offerts (transports collectifs, transports en commun, etc...) et développer de nouveaux projets qui favorisent le transport écologique ;

ATTENDU que la Table jeunesse Outaouais supporte, depuis plusieurs années, les initiatives de la Société de transport de l'Outaouais(STO) dans l'amélioration de son service envers les jeunes, notamment par notre participation au comité des usagers ;

ATTENDU que ce projet-pilote se veut une vitrine pour les services jeunesse de la STO et que les différents partenaires souhaitent élargir le bassin de clientèles ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la TJO a approuvé le projet et les montants proposés.

CA-06-07-84

Monsieur Marc Bureau appuyé par
Madame Louise Poirier

propose de verser un montant maximal de 15 000 \$ pour la prochaine année à l'Université du Québec en Outaouais, le fiduciaire du projet, afin que les étudiants à temps plein de l'UQO puissent bénéficier du forfait CamPuce à prix réduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Consultation et implication des jeunes – Projet pilote Gatineau :

Le projet « AJS-05-02 : Consultation et implication des jeunes Gatineau » était la première phase d'une action jeunesse structurante (AJS) globale qui visait la mise en place d'un agent de développement jeunesse dans chacune des MRC et pour la ville de Gatineau. Un agent de développement jeunesse avait alors été embauché pour la ville de Gatineau. La négociation de l'«AJS-05-03: Agent de développement jeunesse-déploiement sur les cinq territoires » permettra l'embauche d'un agent de développement jeunesse dans chacune des MRC et pour la ville de Gatineau vers le mois de janvier 2007. La présente résolution vise à bonifier l'entente existante (AJS-05-02) afin de maintenir en poste l'agent de développement jeunesse de la ville de Gatineau jusqu'à la mi-janvier 2007 et d'assurer une transition entre le projet-pilote (AJS-05-02) et la future entente (AJS-05-03) qui permettra le déploiement des cinq agents de développement jeunesse pour une période de trois ans.

ATTENDU qu'un montant résiduel non-affecté était prévu pour consolider les Actions jeunesse Structurantes déjà en cours ;

ATTENDU que le projet « AJS-05-02 : Consultation et implication des jeunes: Gatineau » devait se terminer en mars 2006 ;

ATTENDU des délais plus longs pour la mise en place du projet «AJS-05-03 Agent de développement jeunesse-déploiement sur les cinq territoires » ;

ATTENDU que nous devons acquitter une facture au fiduciaire du projet pour la période de juillet 2005 à mai 2006, l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO) ;

ATTENDU qu'un protocole d'entente est intervenu entre la Table jeunesse Outaouais (TJO) et le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO) pour accueillir l'agent de développement jeunesse, déjà en poste pour la première phase et qui y poursuivra son mandat pour l' « AJS-05-03 » ;

ATTENDU que la Table jeunesse Gatineau a recruté 10 membres pour mettre sur pied différents projets importants pour la jeunesse de la ville de Gatineau ;

ATTENDU que le montant accordé pour bonifier le projet AJS-05-02 vient compléter les investissements du FRIJ pour la période 2003-2005 et que nous pouvons donc recevoir les sommes pour le FRIJ 2006-2009 ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la TJO a accepté, lors du conseil d'administration du 6 septembre dernier, la résolution et qu'il en recommande l'adoption au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

CA-05-06-85

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Marc Bureau

propose qu'une somme de 60 000 \$, réparti entre l'URLSO (25 022 \$) et le CJEO (34 978 \$) provenant de surplus non-attribués du FRIJ soit attribuée au projet « AJS-05-02 : consultation et implication des jeunes Gatineau », pour continuer à maintenir en poste l'agent de développement jeunesse afin que celui-ci puisse continuer son travail et commencer à mettre en place le projet « AJS 05-03 : Agent de développement jeunesse-déploiement sur les cinq territoires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Péréquation Nord-du-Québec :

ATTENDU que la convention liant le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) du Gouvernement du Québec, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et la Table jeunesse Outaouais (TJO) pour la période s'échelonnant de 2004 à 2006 est échue ;

ATTENDU que le Secrétariat à la Jeunesse propose une nouvelle convention à la CRÉO et à la TJO, couvrant la période 2006 à 2009 ;

ATTENDU que le SAJ et le gouvernement du Québec ont reconnu un déséquilibre budgétaire dans le partage du Fonds régional d'investissement Jeunesse(FRIJ) pour la région Nord-du-Québec ;

ATTENDU que la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ), dont fait partie la TJO, a reconnu unanimement ce déséquilibre lors du conseil d'administration du 10 juin dernier ;

ATTENDU que la TCFJRQ, afin de corriger ce déséquilibre, s'est entendu à l'unanimité sur une nouvelle forme de répartition de l'enveloppe ;

ATTENDU qu'il existe trois (3) Forums jeunesse pour le Nord-du-Québec et qu'ils se partagent une seule enveloppe de fonctionnement et de FRIJ ;

ATTENDU que les montants présentement alloués aux trois Forums jeunesse du Nord-du-Québec limitent les capacités d'agir, de réfléchir et d'investir de ces Forums pour favoriser la participation citoyenne des jeunes ;

ATTENDU que le nouveau mode de répartition permettra le développement de projets structurants sur l'ensemble du territoire québécois et favorisera ainsi la prise en charge du milieu par les jeunes ;

ATTENDU que le Premier Ministre, ministre de la Jeunesse, a adhéré aux mécanismes de péréquation mise en place par les Forums jeunesse régionaux du Québec ;

ATTENDU que les jeunes de l'Outaouais s'inscrivent et adhèrent aux principes d'occupation dynamique du territoire et au développement durable de chacune des régions du Québec ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a signifié son intention de déposer cet automne deux nouvelles politiques afin de créer un contexte faisant en sorte que le Québec soit habité et développé, sur les plans économique, démographique et touristique, d'est en ouest et du sud au nord ;

ATTENDU que la planification stratégique régionale de l'Outaouais souligne explicitement notre volonté de diminuer les inégalités ;

ATTENDU que l'enveloppe FRIJ pour la région de l'Outaouais a été bonifiée de 250 000 \$ par année pour les trois prochaines années ;

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais reconnaît le rôle aviseur de la Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU que lors de la rencontre du 6 septembre dernier, le conseil d'administration de la TJO a accepté ce nouveau mode de répartition et recommande au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais d'accepter sa proposition du mode de répartition.

CA-06-07-86

Madame Christine Émond-Lapointe appuyée par
Madame Louise Poirier

propose que tel que stipulé dans la nouvelle convention de subvention, la Table jeunesse Outaouais transfère un montant non récurrent de 20 032 \$, à partir du FRIJ 2006-2007, lequel sera réparti également entre les trois Forums jeunesse du Nord-du-Québec, soit le Mouvement jeunesse Baie-James (6 677 \$), l'Association des Jeunes du Nunavik-Saputiit (6 677 \$) et le Forum jeunesse régional de l'Administration CRIE (6 677 \$).

Monsieur Robert Coulombe propose un amendement à l'effet que la proposition soit conditionnelle à ce qu'une majorité des conférences régionales et des Forums jeunesse appuie un financement additionnel au Nord-du-Québec.

L'amendement n'ayant pas été retenu, la proposition est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-06-07-87

Madame Lise Waters appuyée par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au gouvernement du Québec d'augmenter de façon récurrente le budget des Forums jeunesse du Nord-Québec, soit le Mouvement jeunesse Baie-James, l'Association des Jeunes du Nunavik-Saputiit et Forum jeunesse régional de l'Administration CRIE afin que les autres régions n'aient pas à les financer dorénavant à même leur propre budget régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De plus, la CRÉO sensibilisera les autres CRÉ et Forums jeunesse afin de les inciter à participer à cette revendication auprès du gouvernement du Québec.

15.- VARIA (ouvert)

a) Fédération canadienne des municipalités :

Madame Louise Poirier, qui siège avec Monsieur Jean Perras à la Fédération, informe les membres que les municipalités peuvent consulter sur le site www.fcm.ca le mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires.

De plus, elle mentionne qu'il y a un Fonds municipal vert disponible à la Fédération et elle incite les municipalités à envoyer des projets.

b) Société de transport de l'Outaouais :

Madame Louise Poirier informe les membres que la Société de transport de l'Outaouais (STO) organise une grande fête pour le départ de son directeur général, Monsieur Georges Gratton qui aura lieu le 27 septembre prochain sous forme de 5 à 7.

De plus, elle mentionne que la Société de transport veut faire la promotion du Rapibus. Donc, elle demande que la STO fasse une présentation à un prochain conseil d'administration.

16.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés,

CA-06-07-88

Monsieur Aurèle Desjardins

propose la levée de l'assemblée à 12h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ